



Déclaration liminaire UNSA-éducation

Monsieur le Préfet,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les élu·e·s,
Mesdames et Messieurs les représentant·e·s des parents d'élèves,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s collègues,

La déclaration liminaire de la fédération UNSA-éducation portera sur deux points :

- La récente convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, pour la période 2018 à 2022
- Un point d'actualité départementale

Premier point, concernant l'enseignement bilingue

L'UNSA-éducation a pris connaissance de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, signée le 5 décembre 2018.

Notre fédération s'étonne que cette convention n'ait pas été communiquée aux membres du CDEN avec les autres documents préparatoires.

Nous supposons que les « solutions » qu'elle contient ne sont pas si opérationnelles que son titre voudrait le faire penser...

Alors qu'il est urgent de faire une pause et de prendre le temps de la réflexion sur les limites et les difficultés du système existant, il nous est proposé de continuer un développement à marche forcée.

Pour faire court, on fonce droit dans le mur et il faudrait donner un coup d'accélérateur supplémentaire !

Il est indispensable de le souligner : c'est la qualité de l'enseignement dans la filière bilingue qui est en jeu !

Quelques exemples pour illustrer notre propos :

* Il est spécifié qu'à échéance de 2022, tous les stagiaires du 1^{er} degré, recrutés dans l'académie de Strasbourg, devront être en capacité d'assurer l'enseignement de l'allemand. Face aux difficultés de recrutement, notamment dans la voie régionale, cet objectif semble utopique. Ainsi, en 2019, 70 places seront ouvertes à ce concours alors que seuls 38 enseignants ont pu être recrutés sur les 58 possibles en 2018.

* Le recrutement de professeurs diplômés en Allemagne est bien évidemment illusoire, étant donné le niveau de rémunération proposé. D'où l'idée de cibler ceux qui ne sont pas titulaires d'un poste dans leur région d'origine. Chacun appréciera...

* Les postes de la « brigade spécifique de remplacement » à destination des classes bilingues, qui existent sur le papier depuis 2017, n'ont toujours pas trouvé preneur. Comme le fonds de concours ne pourra plus être utilisé pour l'embauche de contractuels en 2019, les ZIL ont donc été fortement incités à consolider leurs compétences en allemand. Seulement, les formations proposées, qui relèvent de l'adaptation à l'emploi, seront organisées sur temps de vacances. C'est bien entendu inacceptable pour l'UNSA-éducation. Il faut se donner les moyens de ses ambitions.

* Dans le second degré, le DU, proposé aux professeurs, n'est pas financé par l'éducation nationale ou par la DARILV, et il n'est a priori pas prévu que cela change.

* Concernant la création d'outils pour enseigner l'allemand dans les classes bilingues, aucun échéancier n'est évoqué. Cela répond pourtant à un besoin criant de nos collègues. En revanche, il est stipulé que ces outils devront avoir un « ancrage dans l'espace du Rhin supérieur ». On ne comprend pas vraiment la hiérarchie des priorités.

Il n'est nullement nécessaire de revenir sur les propositions pour le bilinguisme, formulées par le SE-UNSA. Elles sont citées et reprises en annexe du rapport parlementaire de Bruno Studer, député du Bas-Rhin et président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Elles sont sur la table depuis la fin de l'année 2017, mais n'ont visiblement pas été prises en compte dans le cadre de la réflexion qui est à l'origine de la convention quadripartite.

Par ailleurs, l'UNSA-éducation réitère sa demande d'être destinataire des conclusions de l'étude sur les classes bilingues menée par Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication de l'UHA.

Second point, portant sur l'actualité locale :

Nous sommes rassemblés ici pour la première fois depuis la proclamation des résultats des dernières élections professionnelles.

Au niveau national, nous pouvons constater une grande stabilité dans le paysage syndical.

Il en est de même à l'échelon de notre académie, puisque l'UNSA-éducation maintient sa première position.

La hausse du taux de participation, malgré les difficultés rencontrées durant la première journée de vote, prouve l'attachement des enseignant·e·s à leurs syndicats et au paritarisme, et c'est une très bonne nouvelle pour nous, représentants de l'UNSA-éducation.

Ces très bons résultats, obtenus par l'UNSA-éducation, nous confortent dans nos convictions, celles d'un syndicalisme progressiste, humaniste et laïc.

Pour les 4 années à venir, nous nous engageons à poursuivre, toujours plus assidument, notre travail de représentants de tous les personnels de l'Éducation nationale.

Nous serons toujours dans le camp des défenseurs du Service public, s'opposant fermement à toutes les attaques dont il ferait l'objet.

Nous continuerons aussi à nous investir en tant que force de proposition visant à améliorer les conditions de travail des personnels que nous représentons.

Mais ce ne sont pas les élections professionnelles qui ont fait la une de l'actualité ces derniers temps.

Depuis un mois exactement aujourd'hui, cela n'a échappé à personne, un vent de colère souffle dans notre pays. Nos concitoyens les plus fragiles, ceux que l'on entendait si peu depuis des décennies, ont pris l'initiative de rassemblements, s'organisant de manière aussi conséquente qu'inhabituelle, faisant preuve d'une exceptionnelle persévérance.

Après le mutisme de nos dirigeants, face à celles et ceux qui ont revêtu des gilets jaunes, force est de constater que leurs revendications et doléances jusqu'alors négligées, sont de plus en plus prises en considération par l'Exécutif, qui ne peut faire autrement que de lâcher, ça et là, tout ce qui pourrait calmer les mécontents.

En peu de temps, le gouvernement semble avoir redécouvert l'existence des corps intermédiaires, manifestement marginalisés durant 18 mois, que ce soient les responsables locaux des collectivités ou bien encore les syndicats, sur lesquels, dans l'urgence, il aimerait bien pouvoir s'appuyer.

Madame la Rectrice, dans son discours d'il y a dix jours, lors de la soirée de dépouillement a elle-même reconnu, valorisé et soutenu l'investissement de l'ensemble des organisations syndicales.

Pourtant, dans notre département, le dialogue social est au point mort. Les sollicitations, les propositions, les interrogations, des représentants des personnels restent superbement ignorées.

Pour preuve, aucune des nombreuses problématiques qui ont émergé depuis la rentrée scolaire n'a pu être débattu jusqu'à ce jour, et – faut-il le rappeler ? – nous en sommes quand même à plus d'un tiers de l'année scolaire...

Pire, c'est tout simplement une attaque, sans précédent, du droit syndical qui se produit depuis début novembre.

En effet, une mystérieuse « décision départementale », qui n'apparaît dans aucune circulaire, qui vient en contradiction à un texte réglementaire émanant du ministère de l'Education nationale, mais qui est très consciencieusement relayée par la plupart des Inspectrices et les Inspecteurs des circonscriptions, interdit désormais aux collègues d'imputer, conformément à la circulaire ministérielle n° 2014-120 du 16 septembre 2014, les réunions d'information syndicale auxquelles ils/elles ont participé sur le quota des 18 heures d'animations pédagogiques.

Comme si cela ne suffisait pas, certain·e·s ont tout bonnement menacé d'un retrait de salaire les collègues qui n'obtempèreraient pas en défalquant ces heures sur des temps de concertation plutôt que sur des temps de formation.

Madame la Rectrice, au cours de la dernière réunion du Comité Technique Académique a été informée de cette atteinte particulièrement grave au droit syndical. Pour le moment, elle n'a pas donné suite.

Alors, en désespoir de cause, Monsieur le Préfet, c'est à vous que nous nous adressons, vous qui êtes le garant de l'application de la Loi dans notre département, toute la Loi, mais pas plus que la Loi.

Seriez-vous au courant d'un texte, de nouvelles dispositions régissant le droit syndical dans la Fonction publique et qui nous aurait échappé ?

Dans le cas contraire, nous vous demandons d'intervenir et de faire cesser ces prises de positions abusives de la part de notre hiérarchie.

Soyez-en remercié par avance.